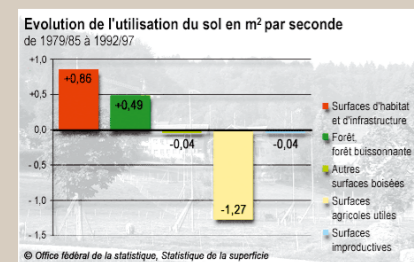


Les terres cultivables sont-elles en recul ?

Oui, surtout au profit des zones bâties et de la forêt. Selon les statistiques, la surface agricole a diminué de 482 km² en douze ans pour la Suisse entière. Cette perte représente 3,1% de la surface agricole. 64% de ces surfaces perdues pour l'agriculture ont dû céder la place à de nouvelles surfaces d'habitat et d'infrastructure, surtout en plaine, tandis que les 36% restants se transformaient en forêt, principalement sur les terrains escarpés et à l'écart.

Source : Office fédéral de la statistique



Actualisation des surfaces agricoles utiles

La procédure de modification

Les personnes et entités concernées (propriétaires, exploitants agricoles, communes) sont informées lors d'une séance qui a lieu au terme du travail de mise à jour d'une région. Cette séance est suivie d'une consultation publique au cours de laquelle des remarques peuvent être déposées ; celles-ci peuvent porter sur des inexactitudes de limites, des questions, etc. Des corrections sont ensuite apportées dans tous les cas justifiés. Enfin, les données mises à jour sont intégrées dans la base de données cadastrales officielle et les nouvelles natures sont inscrites au registre foncier, sans mise à l'enquête comme dans une mise à jour ordinaire.

Les incidences du projet SAU

Les incidences du projet pour les exploitants agricoles peuvent être :

- **financières** : il importe, sur le plan de l'équité entre exploitants, de vérifier les surfaces de référence pour les paiements directs ; l'objectif du projet n'est pas de réduire globalement ces paiements ;
- **techniques** : les exploitants disposent plus facilement d'informations sûres, inscrites au Registre foncier, pour l'obtention des paiements directs ; lors de changements dans l'exploitation, ils ont accès à des données fiables.

Pour les propriétaires non exploitants, les incidences peuvent être, en cas de modification importante des surfaces, une révision du bail à ferme.

Toutes les données numérisées grâce au projet SAU pourront être consultées sur internet (www.geoplanet.vd.ch). Cette meilleure accessibilité aux informations sur le territoire présente un avantage pour les communes, les propriétaires, les exploitants et toute autre personne concernée.



SERVICE DE L'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (SIT)
SERVICE DE L'AGRICULTURE (SAGR)
SERVICE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DE LA NATURE (SFFN)
REGISTRE FONCIER



Actualisation des surfaces agricoles utiles

Tout le territoire du canton est-il concerné par ce projet ?

Non, le projet concerne principalement les zones dites « intermédiaires, des collines et de montagne », selon le cadastre suisse de la production agricole. Dans le canton de Vaud, il s'agit surtout de la zone SAU des Préalpes et du Jura. 900 km² sont concernés, soit le tiers du territoire.

Où se trouve la limite de la forêt ?

Légalement, elle se trouve à 2 mètres des troncs. Sur les relevés aériens par balayage laser apparaît une lisière formée par l'extrémité des frondaisons. Pour obtenir la lisière légale, on retranche 4 mètres de cette lisière apparente.

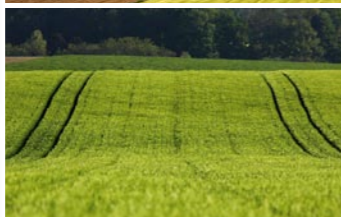
Une orthophoto, c'est quoi ?

C'est une photo aérienne qui a été corrigée de manière à faire disparaître les déformations dues principalement au relief du terrain. Numérisée, elle peut être superposée à toutes sortes de données sur le territoire (données cadastrales, plans de zones d'affectations, carte nationale, etc.). Les photos aériennes prises en 1998 et en 2004 par l'Office fédéral de topographie dans le cadre de la mise à jour périodique de la carte nationale ont permis de réaliser des orthophotos numériques en couleur.

Actualisation des surfaces agricoles utiles

Le projet SAU

La Confédération conduit actuellement le projet d'actualisation des surfaces agricoles utiles (SAU) dans toute la Suisse. Il consiste à mettre à jour les données de la couverture du sol (prés-champs, forêts, chemins, surfaces aquatiques, etc.), plus particulièrement les limites entre la forêt et la surface exploitée. En effet, ces limites naturelles se modifient dans le temps.



Les données de la couverture du sol n'ont pas été tenues à jour systématiquement dans le cadre de la mensuration officielle en raison surtout des coûts d'une telle opération. L'absence de ces mises à jour n'a pas porté à conséquence jusqu'à l'introduction de la nouvelle politique agricole au début des années 90.

Pour assurer une juste répartition des paiements directs en faveur de l'agriculture (déterminés notamment en fonction des SAU), il est apparu nécessaire à la Confédération de lancer un projet d'envergure pour actualiser ces surfaces. Ainsi, cette mise à jour permettra de fournir des indications suffisamment précises pour les déclarations annuelles des surfaces agricoles utiles et pour l'allocation correcte des paiements directs dans l'agriculture. Il faut cependant relever que, dans bien des cas, les agriculteurs ont annoncé des modifications des surfaces déclarées, bien conscients que la description du contenu des parcelles n'était pas toujours à jour.

La mise en œuvre opérationnelle du projet SAU a été confiée aux cantons. Le Service de l'information sur le territoire pilote ce projet dans notre canton, en étroite collaboration avec les Services de l'agriculture (SAGR) et des forêts, de la faune et de la nature (SFFN) et avec le concours des registres fonciers et du Service des eaux, sols et assainissement (SESA).

Les progrès considérables dans le domaine de la production et de l'utilisation des orthophotos permettent de réaliser cet ambitieux projet à un coût raisonnable et dans des délais très courts. Estimé à 5,25 millions de francs pour le canton de Vaud, le projet SAU est financé par la Confédération (2,5 millions) et le Canton (2,75 millions). Le Grand Conseil vaudois a déjà accordé un crédit pour sa réalisation lors de sa session de janvier 2004. La réalisation du projet est prévue jusqu'à fin 2008.

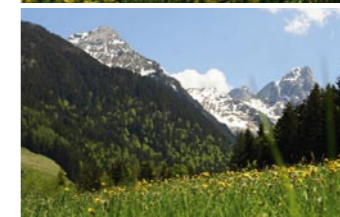
Le travail de mise à jour

Actualiser les données de la couverture du sol en Suisse sur une surface d'environ 25'000 km² a nécessité un travail de base considérable. Ainsi l'Office fédéral de topographie a commencé par élaborer des produits qu'il a fournis aux cantons, chargés du travail de mise à jour. Celui-ci est confié, dans le canton de Vaud, à des bureaux de géomètres privés qui reçoivent comme « matière première numérique » des orthophotos, des relevés automatiques des limites de forêts (réalisés lors de vols aériens par balayage laser), des fonds cadastraux et la carte nationale.

Le travail des mandataires consiste alors à procéder à la mise à jour de détail. La délimitation des forêts et des pâturages boisés étant du ressort de l'inspecteur des forêts, celui-ci procède, si nécessaire, au contrôle sur le terrain. Dans le cas de la délimitation des pâturages boisés, par exemple, le bureau de géomètres fournit un tirage papier de l'orthophoto à l'inspecteur des forêts qui y indique les limites du pâturage boisé, avec le concours d'un représentant du Service de l'agriculture. Le géomètre transcrit ensuite ces limites sur le fond cadastral.

Les projets pilotes sur les communes de Bullet et Bex ont permis de vérifier la mise en application des méthodes préconisées, de tester concrètement les outils et la charge en travail, notamment des vérifications de terrain.

La mise à jour des plans cadastraux concernés par le projet SAU se fait par communes entières hormis les zones bâties. Lorsque les données cadastrales sont déjà numérisées, seule une mise à jour des données de la couverture du sol et des objets divers est effectuée. Dans le cas contraire, les plans cadastraux existants sont tout d'abord digitalisés, en particulier les parcelles et les bâtiments, et les éléments de la couverture du sol et les objets divers sont obtenus à partir de l'orthophoto.



Faut-il s'attendre à une grande diminution des SAU ?

Sur la base des premiers résultats, la Confédération a constaté que les modifications peuvent être très variables d'une parcelle à une autre, voire d'une exploitation agricole à une autre. Dans le canton de Berne, la diminution des SAU par commune varie entre 3 et 15% en moyenne. Des variations locales peuvent être plus importantes.

La forêt progresse-t-elle ?

Oui, la forêt vaudoise a progressé de 3200 ha entre 1910 et 1996, soit + 3,3%. Cette progression est concentrée dans les Préalpes et les Alpes (+ 16,7%). La forêt jurassienne (sans tenir compte des pâturages boisés) et du Plateau est en régression (- 1,2 %).

A l'échelle suisse, la surface boisée a progressé de 1,4% entre 1983 et 1995. Cet accroissement de la surface recouverte de forêts correspond approximativement à la surface du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures (= 180 km²). Autrement dit, en Suisse, la forêt croît chaque année de près de 15 km², soit chaque jour de six terrains de football ou de 0,5 m² à la seconde !

Sources : Evolution de la superficie de la forêt vaudoise par région au 20^{ème} siècle, SFFN, Office fédéral de la statistique

